

« il est démontré que l'ouverture des concessions hydrauliques se traduira par une hausse des coûts de l'électricité »

Le Gouvernement pourrait annoncer très prochainement une ouverture des barrages hydrauliques à la concurrence, sans jamais justifier sa décision autrement que par un engagement de la France vis—à-vis de l'Union Européenne.

Les arguments contre cette décision sont pourtant nombreux :

- L'eau est une ressource stratégique, appelée à se raréfier avec la catastrophe climatique (division par deux des débits d'eau en été attendue), avec un impact dans de très nombreux domaines (électricité, agriculture, tourisme, refroidissement des centrales nucléaires, etc.)
- Les barrages sont des installations éminemment sensibles au plan de la sûreté (la dernière catastrophe aux USA, l'an dernier, sur un barrage, à Oroville en Californie, a quand même conduit à évacuer préventivement 200 000 personnes, engendrant un coût économique de 800 M\$!)
- Les barrages sont le seul moyen de stocker l'électricité, rendant sa gestion extrêmement complexe et précieuse.

Sur ce dernier point, il est prouvé mathématiquement que le fait même de confier des barrages d'EDF (qui détient l'essentiel du parc hydraulique) à d'autres acteurs conduit à une désoptimisation des programmes de production, et donc à un surcoût de l'électricité qui se traduira nécessairement par une hausse des prix, et ce, même si tous les acteurs adoptent un comportement vertueux. De plus, des études ont montré que cette dernière hypothèse n'est pas vérifiée et que les jeux d'acteurs conduisent à un surcoût supplémentaire.

A l'inverse, dans la situation actuelle, l'État et la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) disposent de tous les moyens pour garantir qu'EDF n'exerce pas d'abus de position dominante.

De plus, personne aujourd'hui n'est capable de définir la valeur de l'eau dans les prochaines décennies pour un système électrique en pleine évolution, dans lequel les besoins de flexibilité, auxquels répondent les barrages, seront de plus en plus importants avec le développement des énergies intermittentes (solaire photovoltaïque et éolien) et la ressource en eau de plus en plus rare.

Comment alors définir la valeur d'une concession sur une longue durée dans un contexte tellement incertain, si ce n'est en surpayant, comme cela a été le cas pour l'éolien avec un tarif de rachat de l'électricité produite qui s'est révélé être beaucoup trop élevé ?

Comment penser que cette délégation de service public se passera bien quand les exemples, dans des domaines pourtant beaucoup plus simples, nous montrent le contraire (distribution d'eau, autoroutes, ou plus récemment Velib et Autolib à Paris) ?

Le Gouvernement s'apprête à ouvrir les concessions hydrauliques à la concurrence sans même avoir pris la peine de mener une étude technico-économique pour chiffrer le surcoût induit par une telle décision et pour évaluer les risques, démontrant ainsi que le poids des lobbies et le dogmatisme prennent le pas sur les arguments rationnels.

Aucun autre pays, en Europe mais également ailleurs (notamment aux États-Unis) ne s'est fourvoyé dans une telle voie, aberrante sur le plan économique, dangereuse sur le plan technique, contraire à l'intérêt général et remettant en cause l'indépendance énergétique du pays.

Le caractère particulier de l'eau est reconnu dans la loi 1992 et son article 1er qui disent que l'eau est un bien stratégique de la Nation :

« L'eau fait partie du patrimoine commun de la Nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. L'usage de l'eau appartient à tous dans le cadre des lois et règlements ainsi que des droits antérieurement établis. »

La Directive Européenne prévoit une exception pour de tels biens. Que le gouvernement s'en saisisse !

Les citoyen·ne·s ne peuvent pas le laisser brader un bien public stratégique pour la gestion de l'eau, pour la sûreté des ouvrages, ni pour la stabilité du réseau électrique tel que les barrages hydrauliques sans aucune justification.

De même, la réorganisation qui semble envisagée pour le système électrique, avec un éclatement d'EDF et une séparation du parc nucléaire et thermique d'un côté, renouvelable de l'autre, aura des conséquences similaires sur la désoptimisation du système, pour un bénéfice que l'on ne perçoit pas.

Nous exigeons que de telles décisions soient précédées d'études technico-économiques publiques.

Pour aller plus loin...

=> [cahier d'acteur de 4 pages](#)

=> [rapport de 160 pages](#)

=> [audition de SUD à l'assemblée nationale le 16 mai dernier](#)

=> [résumé de tout notre travail](#)

=> [article Bastamag](#)

=> [article Reporterre](#)



Actualité SUD-Énergie sur ce sujet...

=> le 11 octobre 2018 matin, interpellation du Syndicat des Energies Renouvelables lors de leur [colloque national de l'hydro-électricité](#), à la maison de la Chimie à Paris ([seconde table ronde, à 1h13](#)) et distribution de notre rapport aux participants

=> le 13 novembre 2018 matin, rencontre avec la France Insoumise à l'Assemblée Nationale pour démarrer une lutte visible citoyenne pour défendre nos barrages

=> le 13 novembre 2018 après-midi, rencontre au Sénat avec les sénateurs communistes et écologistes pour une présentation de notre rapport et une réflexion commune sur un projet de loi pour protéger nos barrages

=> le 21 novembre 2018 matin, rencontre avec Yannick Jadot pour une présentation de notre rapport

=> (à confirmer) le 21 novembre 2018 après-midi, rencontre avec les Sénateurs Républicains autour de notre rapport.

=> de septembre 2018 à décembre 2018, participation active à une grande enquête du Monde Diplomatique sur les barrages et le risque de leur ouverture à la concurrence.

Contacts SUD- Énergie sur ce sujet...

=> Anne Debrégeas

06 83 55 10 47

anne.debregeas@gmail.com

=> Philippe André

06 51 76 05 10

philipe.andre@free.fr